

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 29 août 2016 à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laïtre, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jacques Smith.

Sont également présents M. Michel Joly, directeur général adjoint, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2016-08-408 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT DANS LE CADRE DU CONTRAT 2015-53

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant concernant la firme EQUILUQS INC. par le directeur du Service de l'ingénierie, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accepter le rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant concernant la firme EQUILUQS INC. pour les services professionnels d'ingénierie rendus dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur de la rue Moco, le tout suivant les conditions de l'appel d'offres 2015-53, conformément à la résolution 2016-02-086 adoptée lors de la séance du conseil du 23 février 2016, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2016-08-409 AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser les transferts budgétaires nécessaires pour la réalisation de certains travaux imprévus comme la mise aux normes de sécurité incendie, la mise aux normes de la station d'essence requise par

la Régie du bâtiment, le remplacement de portes extérieures du magasin, les travaux excédentaires pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et l'ajout de ventilation dans certains locaux;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'autoriser un transfert budgétaire de 26 000 \$, taxes comprises, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté à l'entretien des bâtiments, , tel que décrit au document déposé devant ce conseil et présenté par le coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, afin de permettre l'exécution de certains travaux imprévus comme la mise aux normes de sécurité incendie, la mise aux normes de la station d'essence requise par la Régie du bâtiment, le remplacement de portes extérieures du magasin, les travaux excédentaires pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et l'ajout de ventilation dans certains locaux.

ADOPTÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INSTANCES GOUVERNEMENTALES

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

2016-08-410 DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT ADDITIONNEL AU PROCUREUR PRINCIPAL À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU l'appel d'offres 2014-33 relatif à la fourniture de services professionnels d'un procureur à la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux de désigner un substitut additionnel au procureur principal;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE désigner M^e Marie-Claire Côté pour agir à titre de substitut additionnel au procureur principal à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE demande soit formulée au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'autoriser M^e Marie-Claire Côté, substitut additionnel au procureur advenant absence du procureur principal, le cas échéant, à représenter celui-ci pour les infractions pénales traitées devant la cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE M^e Marie-Claire Côté soit autorisée à appliquer la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction.

ADOPTÉ

2016-08-411 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ING-18 : PAVAGE DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ING-18 relative au pavage de stationnements municipaux, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Pavages Théorêt inc.	92 631,33 \$
Pavages Duroseal (9203-3398 Québec Inc.)	97 748,88 \$
Ali Excavation inc.	125 854,14 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Pavages Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, appuyé par M. le conseiller François Labossière, et résolu

D'accorder à l'entreprise Les Pavages Théorêt inc. un contrat pour le pavage de stationnements municipaux, pour la somme totale de 92 631,33 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-ING-18;

D'autoriser une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à des fins de rapiéçage, pour une somme de 65 618 \$.

ADOPTÉ

2016-08-412 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ING-19 : MISE À NIVEAU DES TENNIS, PHASE I

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ING-19 relative à la mise à niveau des tennis, phase I, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Pavages Théoret inc.	95 376,94 \$
Ali excavation inc.	147 858,32 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les pavages Théoret inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvée, et résolu

D'accorder à l'entreprise Les Pavages Théoret inc. un contrat pour la mise à niveau des tennis, phase I, pour la somme totale de 95 376,94 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-ING-19.

ADOPTÉ

2016-08-413 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ING-21 : RÉALIGNEMENT DE LA RUE PAUL-É.-COMTE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ING-21 relative au réalignement de la rue Paul-É.-Comte, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

DDL Excavation (9039-3273 Québec inc)	45 823,00 \$
Les Pavages Théorêt inc.	47 885,37 \$
Excavation Loiselle inc.	58 744,80 \$
Ali Excavation inc.	83 665,43 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise DDL Excavation (9039-3273 Québec inc);

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise DDL Excavation (9039-3273 Québec inc) un contrat pour le réalignement de la rue Paul-É.-Comte, pour la somme totale de 45 823,00 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-ING-21;

D'autoriser une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à des fins de rapiéçage, pour une somme de 41 842 \$.

ADOPTÉ

2016-08-414 NOMINATION AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de la retraite de M^{me} Diane Audette;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE nommer M^{me} Carole Frappier au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date de nomination et d'affectation de M^{me} Carole Frappier à ce poste soit prévue le 31 août 2016;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Carole Frappier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-08-415 NON-RENOUVELLEMENT D'UN AVIS D'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU LOT 3 594 759 SITUÉE BOULEVARD BORD-DE-L'EAU

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a inscrit, le 6 octobre 2014, un avis de réserve portant le numéro d'inscription 21 098 186 et affectant une partie du lot 3 594 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard Bord-de-l'Eau et appartenant à M. Hélios David Muñoz Morales et M^{me} Nathalie Bonin, ainsi qu'une servitude de non-accès;

ATTENDU QUE cet avis de réserve était nécessaire dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Mgr-Langlois et du boulevard Bord-de-l'Eau;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 5 juillet 2016, d'autoriser l'avancement de ce projet en se basant sur le scénario d'intervention no 4, et ce, par sa résolution 2016-07-357;

ATTENDU QUE le conseil municipal est informé que, suivant ledit scénario no 4 et les analyses subséquentes du Service de l'ingénierie, les aménagements envisagés à cette intersection ne nécessiteront pas l'utilisation d'une partie du lot 3 594 759;

ATTENDU QU'EN conséquence, il n'y aura pas lieu de procéder à une acquisition d'une partie du lot 3 594 759 et qu'il n'y aura donc pas lieu de renouveler l'avis de réserve qui expire le 6 octobre 2016;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE ne pas renouveler l'avis de réserve pour fins publiques sur une partie du lot 3 594 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, le tout tel que décrit dans le document préparé par Benoît Rolland, arpenteur-géomètre, minute 13953, dossier R21334-1-1 daté du 11 juillet 2014, inscrit sous le numéro 21 098 186, lot situé boulevard Bord-de-l'Eau et appartenant à M. Hélios David Muñoz Morales et M^{me} Nathalie Bonin.

DE mandater M^e Jocelyn Rancourt pour signifier le non-renouvellement de l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2016-08-416 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 7, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 29 août 2016.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier